



Batiment	Niveau		
A et B			

Plan de Masse

Février / 2018

La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordre technique ou administratifs et réglementaires

Les surfaces et les côtes des pièces peuvent varier de 5% en fonction des contraintes techniques.
 Les surfaces hachurées correspondent à des plafonds ou soffites d'une hauteur minimale de 2.15.
 Les éléments dessinés en pointillés le sont à titre indicatif et sont non contractuels.
 Les retombées de poutres soffites et faux plafonds ne sont pas tous représentés.
 Les surfaces prennent en compte les éventuels placards.

